Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20261117-26-183-RH-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Affichage : 23/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/183/RH **SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Dispositif de recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Cyril PERES CESARI ; Jean-Michel SAULI ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Stéphanie PAPI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Anaïs TUBIANA ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Véronique FILIPPI à Michel GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Stéphanie PAPI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Chjara TAFANI à Cyril PERES CESARI ; Georges MELA à Marine ASTUTO ; Anaïs TUBIANA à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de créer chaque année les emplois saisonniers compte tenu notamment des festivités de fin d'année, auxquelles est habituée la Commune, dont notamment la patinoire.

Par délibération n° 26/164/RH du 07 octobre 2026, le Conseil Municipal a approuvé le recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026. Le nombre de postes était fixé à 6.

La Direction des Services Techniques ayant exprimé le besoin d'un poste saisonnier au service Propreté, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de l'emploi saisonnier suivant, indexé sur le budget principal de la Ville :

Emplois	Agent polyvalent Direction des Services Techniques
Rémunération	Echelle C1 - Indice brut 367 - Indice majoré 366
Période	du 1er décembre 2026 au 31 décembre 2026 inclus

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 26/137/ANIM du 09 septembre 2026 relative à l'installation de la patinoire et approuvant les horaires d'ouverture au public et les tarifs d'accès,

Vu la délibération n° 26/164/RH du 07 octobre 2026 ayant recours aux emplois saisonniers pour la saison hivernale 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 octobre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 octobre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de créer, dans le cadre des animations hivernales de la patinoire, pour la période du 1er décembre 2026 au 31 décembre 2026 inclus, un emploi saisonnier affecté à la Direction des Services Techniques et au budget de la Ville.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir.

ARTICLE 3 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		21
Nombre de procurations		6
Nombre de suffrages exprimés		27
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance

